

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 43

présenté par  
M. Raimbourg  
les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 65**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article crée un nouveau délit inutile, le fait de se soustraire à l'exécution d'un décret d'extradition ou à une décision de remise en cas de mandat d'arrêt européen.